AMBASSADE DE FRANCE EN COLOMBIE

TARIFS DES DROITS DE CHANCELLERIE

TARIFAS DE LOS PRINCIPALES SERVICIOS CONSULARES

TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR: 0,0002307 € / 1 peso

01/02/2025

TARIF A : Personnes inscrites au Registre Mondial des Français établis hors de France (ainsi que leur conjoint et enfant(s) étrangers)

TARIF B : toutes autres personnes (inclus les Français de passage)

LES DROITS SONT PAYABLES EN PESOS COLOMBIENS ET PAR CARTE BANCAIRE UNIQUEMENT

PASSEPORTS	Majeur	Mineur - 15 ans	Mineur + 15 ans
Euros	96 €	27 €	52 €
Pesos	$ 416 100	$ 117 050	$ 225 400

REMISE DE PASSEPORT OU CNI PAR CONSUL HONORAIRE	
Euros	8 €
Pesos	$ 34 700

PASSEPORT D'URGENCE	
Euros	$ 45
Pesos	$ 195 050

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE	Renouvellement d'une CNI perdue ou volée	Première demande ou renouvellement sur présentation de l'ancienne CNI(S)
Euros	25 €	gratuit
Pesos	$ 108 350	

LAISSEZ-PASSER	Tarif A	Tarif B
Euros	30 €	55 €
Pesos	$ 130 050	$ 238 400

DEMANDE ACQUISITION NATIONALITE	Tarif A	Tarif B
Euros	55 €	55 €
Pesos	$ 238 400	$ 238 400

LEGALISATIONS DE SIGNATURE	Tarif A	Tarif B
Euros	15 €	25 €
Pesos	$ 65 000	$ 108 350

PHOTOCOPIES CONFORMES	Tarif A	Tarif B
Euros	11 €	21 €
Pesos	$ 47 700	$ 91 050

CERTIFICAT/ATTESTATION DE RESIDENCE	Tarif A	Tarif B
Euros	Gratuit (extrait du Registre)	21 €
Pesos	-	$ 91 050

CERTIFICATS DIVERS	Tarif A	Tarif B
Euros	27 €	41 €
Pesos	$ 117 050	$ 177 700

NB : LES SOMMES INDIQUEES SONT ARRONDIES PAR TRANCHES DE 50 PESOS

EX. : 18817 = 18800 PESOS / 37634 = 37650 PESOS

N.B : Les tarifs des actes notariés ou administratifs qui n'avaient pas été revus depuis 2001, voire 1981 pour certains d'entre eux seront actualisés à compter du 5 mars 2016.
La gratuité est bien sûr maintenue pour les actes relatifs à l'état civil et l'inscription au Registre des Français établis hors de France.
Certains tarifs ont été créés ou adaptés pour tenir compte de la spécificité des services rendus à l'étranger :
- la différence de tarif (10€) entre les passeports délivrés en France et ceux délivrés à l'étranger est liée au coût de l'acheminement sécurisé des passeports depuis la France vers les services consulaires,
- la remise du passeport et de la CNI par le consul honoraire, qui évite à l'usager un déplacement au poste diplomatique ou consulaire, fait désormais l'objet d'un tarif de 8 € afin d'indemniser le consul honoraire qui exerce ses fonctions à titre bénévole. »
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031970387